

A rendre avant le
22 JANVIER accompagné du
règlement dans la boîte aux lettres
APE extérieure :
en face de la cantine.

ATTENTION - UNE FEUILLE PAR ENFANT

Nom : Prénom : Classe :

Semaine 5		
Lundi	1	
Mardi	2	
Jeudi	4	
Vendredi	5	
Semaine 6		
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		
Semaine 7		
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		
Semaine 8		
Lundi	22	
Mardi	23	
Jeudi	25	
Vendredi	26	

Nb jours réservés : x 3,90€ =
ou 4,90€ adulte

Paiement : total à régler

- Bons de régulation Nombre : x 3,5€ (4,50€ pour les adultes) =
- Avoir :€
- Espèces€
- Chèque (un chèque par famille) : € libellé à l'ordre de "APE Cantine"

RESERVATIONS :

- Au mois, en respectant les dates indiquées
- A la semaine, à donner avant le vendredi 9h pour la semaine suivante

Une réservation validée est une réservation accompagnée du règlement.
Si les dates ne sont pas respectées, vous recevrez une pénalité de 10 € de frais de gestion.

ABSENCES JUSTIFIEES :

- Message sms pour annulation envoyé à Brigitte avant 9h au 07 81 93 67 42.
- Les parents ne sont pas autorisés à émettre leur bon de régulation.

Si malgré toutes ces mesures, des impayés de fin de mois persistent, l'APE se réserve le droit de ne plus servir de repas aux enfants concernés jusqu'au règlement complet des dettes.